

## VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL  
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 18 septembre 2025 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 24 septembre 2025 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

**Présents :** Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Mireille POIRROTTE, Joël GRAPIN, Patricia PARISSE, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Valérie MONTAGNE à Danielle MATHIOT, Fabien DEBENATH à Marc GALZENATI, Thierry MOUGEOT à Martial VINCENT, Jean-Pierre RIFLER à Laurence PORTE, Béatrice PARISOT à Maryse NADALIN, Céline AUBLIN à Aurélio RIBEIRO, Bruno DIANO à Sylvie GOYARD

**Absents :** Jordan LE CARO, Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Maryline DECOURSIERE

#### **2025.75 – Délégation de Service Public du Centre Aquatique Amphitrite : rapport annuel 2024**

*Rapporteur : Marc GALZENATI*

**Vu** les articles L-3131-5 du code de la commande publique et L-1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire doit produire chaque année un rapport qui est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'organe délibérant.

**Considérant** que ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Il permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le Conseil Municipal **donne acte** de la communication de ce rapport, tel qu'annexé à la présente délibération.